



Tuteur du fils de ma tante

Par **adress**, le **17/06/2009** à **20:37**

Bonjour, je voulais connaître les démarches pour être tuteur pour le fils de ma tante (21 ans) par adoption donc aucun lien de filiation ni parenté mes grands-parents l'ayant adoptée au Maroc, elle est épileptique avec un bébé de 3 semaines et je m'inquiète au cas où elle n'assumerait pas ou quelle est un accident comment faire pour garder le bébé je voudrais pas qu'il parte en pouponnière ils font partie de la famille tous les 2 j'ai 40 ans installé de bon revenu 3 enfants très grand et un mari et des enfants d'accord pour le garder, pour le moment je les héberge pour pas qu'elle aille en foyer et qu'on lui enlève le bébé ou quelle le laisse et aussi gérer son épilepsie et l'aider dans l'éducation de son bébé si il y a recours ou une formalité à effectuer elle est prête à me signer tous documents pour le bien de son fils merci de votre réponse cordialement